



## RELANCE - AVIS D'APPEL A CONCURRENCE OUVERT

AACO N°017/SNV/BENIN/OP/PROC/SEPTEMBRE/2025

**Sélection d'une structure spécialisée dans l'aviculture pour la facilitation de l'accès au marché des agripreneurs des départements de l'Atacora et de l'Alibori.**

1. Le projet « Emploi des Jeunes pour une Amélioration de la Sécurité Alimentaire au Nord Bénin (EJASA) », dans l'optique d'améliorer les revenus des jeunes agripreneurs exerçant dans la filière volaille, souhaite contractualiser avec des structures dynamiques et disposant d'expertise avérées dans la commercialisation des produits avicoles (volailles sur pied). Ces structures mettront en œuvre des actions bien ciblées assurant l'amélioration de l'accès au marché des agripreneurs (H/F) à travers l'accès à des marchés innovants et plus rémunérateurs.
2. A cet effet, SNV Bénin sollicite des propositions de la part des structures (Organisation Professionnelle agricole, Organisation Non gouvernementales, Associations et autres) éligibles et disposant de l'expérience et des capacités requises et qui ne se trouve dans aucune situation d'interdiction de soumissionner (faillite, liquidation, sanctions, etc.) pour assurer aux agripreneurs l'accès à des marchés innovants et plus rémunérateurs dans les communes de Kandi, Banikora, Gogounou, Ségbana et Karimama (département de l'Alibori) et Natitingou, Boukoumbé, Matéri, Tanguiéta, Cobly, Toucountouna et Kouandé (département de l'Atacora).
3. Le présent processus est constitué de deux (02) lots répartis comme suit :

cDiscussion.com

Lot	Zones concernées
1	Facilitation de l'accès au marché des agripreneurs des communes de Natitingou, Boukoumbé, Matéri, Tanguiéta Cobly, Toucountouna, Kérou, Kouandé et Pehunco
2	Facilitation de l'accès au marché des agripreneurs des communes de Kandi, Banikoara, Karimama, Malanville, Ségbana et Gogounou

4. La durée de mise en œuvre des activités est d'un (01) an.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel à concurrence en envoyant un mail à l'adresse mail : [bjselection@snv.org](mailto:bjselection@snv.org) à compter du jeudi 19 février 2026.
6. Les propositions rédigées en langue française et présentées sous plis fermé et sous anonymat en deux (02) exemplaires dont un (01) original et une (01) copie en version scannée sur clé USB pour la proposition technique et pour la proposition financière (séparément dans chaque enveloppe), avec pour mention « **Propositions pour la sélection d'une structure spécialisée dans l'aviculture pour la facilitation de l'accès au marché des agripreneurs des départements de l'Atacora et de l'Alibori, Lot ..... ; A n'ouvrir qu'en séance** » à l'adresse ci-dessus au plus tard le **mercredi 11 mars 2026 à 10 heures 00 précises** (heures locales : GMT+1) contre inscription au registre de dépôt. Les propositions qui ne parviendront pas aux dates et heures ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées.
7. La méthode de sélection de (des) l'attributaire(s) du (des) marché(s) est la sélection basée sur la qualité et le coût.
8. Les propositions devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Parakou, le 18 février 2026

Le Directeur SNV Bénin

cDiscussion.com

Stéphane TUINA